

Cela dit, il y a d'autres passages pour la France. On m'a parlé de la station de Clavière, toujours côté italien. Cela ne se dit pas trop fort, mais il paraît qu'il est possible de franchir la frontière par les pistes de ski de fond. Allons voir. Aussitôt descendu du bus, je tombe sur cinq Africains. Ils sont visiblement paumés, ne sachant quelle direction prendre. Ils ont entendu dire qu'on pouvait passer par là, alors ils sont venus. Et après ? Je me présente comme journaliste (mais sans citer *Charlie*, on ne sait jamais, ce n'est pas le meilleur moyen d'entrer en contact avec des Maliens ou des Nigériens). Ils me demandent s'il y a des contrôles sur la route. Ah ça, oui, à ce qu'il paraît. Ils me demandent si je sais comment les contourner. Je dévoile l'astuce des pistes de ski de fond. Ils n'en ont jamais vu, moi oui. On y va ? Aussitôt dit, nous voilà partis.

Imaginez le tableau. Une piste silennée de skieurs en vêtements fluo, et moi là-dedans, en train de marcher, suivi de cinq Africains en baskets. Sans l'avoir prémédité, je vous jure, monsieur le juge, me voilà transformé en passeur. Évidemment, notre petite troupe ne passe pas inaperçue. On n'a pas trop le look. Mais bon, à part quelques regards gênants que j'évite de croiser, tout se passe bien.

Ça se complique quand il faut rejoindre la route. Nous arrivons au village français de Montgenèvre. Je les informe qu'on a franchi la frontière. Il leur faut un moment pour le croire, mis en doute par les bribes de conversations en anglais ou en italien : « *Ils ne parlent pas français ?* » Je leur réponds que ce sont des touristes, mais qu'on est bien en France. Ils scrutent chaque enseigne pour s'en persuader. « *C'est quoi, Haribo ?* » Je leur montre un café : « *Vous voyez, c'est marqué "brasserie". Nous sommes en France, j'en suis sûr.* » Là, ils réalisent. Ce qui se traduit par de légers sourires, mais pas de quoi bondir de joie, ils savent que la route est encore longue.

Car qui dit route dit contrôles. Et maintenant, que faire ? Finalement, je n'en sais pas plus qu'eux, vu que c'est ma première migration clandestine. Sur la route, une voiture de douane passe au ralenti. Nous nous engouffrons dans le premier café. Il est temps de se séparer. Rester à six est trop voyant. J'en garde deux avec moi, les autres se débrouilleront.

Babacar, un grand Nigérien aux cheveux tressés, joue les décontractés : « *Il faut être normal, surtout ne pas regarder partout autour de soi, comme ça, on passe pour des touristes.* » Tu parles ! À côté de tous ces skieurs hyper-stylés, avec leurs pantalons élimés et leur sac en plastique, c'est comme s'il y avait écrit « *clandestin* » sur leur front. Je me sens comme un chien dans un jeu de quilles, mais je ne peux pas les abandonner. Ils ont plus ou moins un peu d'argent (ils ne seraient jamais arrivés jusque-là sans payer les passeurs). Pour cela, Babacar a travaillé – « *je suis électricien au Sénégal, j'ai économisé* » –, et Mohamed a hérité : « *Mon père est mort et m'a légué une petite somme.* » Ce n'est pas le fric le problème, mais les contrôles douaniers.

Il y a un centre d'accueil pour migrants à Briançon. Le mieux serait d'y aller en taxi. J'en appelle un. Il arrive, me voit, ouvre la portière... puis découvre Babacar et Mohamed, à quelques mètres derrière moi. Et là, il explose : « *Si c'est pour transporter les migrants, pas question !* » Je tente une contre-attaque : « *Ce sont des amis, ils ont de l'argent, vous n'avez pas le droit de refuser des clients.* » Le chauffeur vire au cramoisi, apparemment disposé à en venir aux mains : « *Si, j'ai le droit. J'appelle tout de suite la gendarmerie, ils sont juste derrière.* » Un repli stratégique s'im-

pose. À force de faire gaffe à la moindre bagnole qui passe, il ne me faut pas longtemps pour me sentir, moi aussi, traqué.

Après quelques heures d'errance, je décide de déposer mes compagnons de route dans un bus. Mince, c'est pas gagné, car, de loin, j'aperçois les douaniers qui surveillent la montée des passagers. Et c'est là qu'intervient la chance : on a une minute de retard, et le chauffeur est très ponctuel. Si bien qu'il a déjà quitté la station, et donc les douaniers, quand je lui fais signe. Il s'arrête. Découvre mes compagnons, je sens qu'il hésite, mais leur ouvre quand même la porte. Ils entrent, paient leur billet, et ouf, le bus démarre. Fini pour moi. Le soir même, j'apprendrai qu'ils sont arrivés au centre d'accueil de Briançon. Et que les trois autres migrants laissés en chemin l'auront également rejoint en faisant du stop.

Avec leurs pantalons élimés et leur sac en plastique, c'est comme s'il y avait écrit « clandestin » sur leur front.

Ce que je fais est condamnable, m'a-t-on dit. Mais j'ai juste indiqué leur chemin à des mecs perdus dans le froid ! Si, dans les rues de Paris, un Black me demande la direction de la porte de la Chapelle, dois-je refuser de lui répondre au motif qu'il serait peut-être clandestin ?

D'ailleurs, parlons-en, de la loi. Certes, l'article L622-1 du code pénal stipule que « *toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros* ».

Mais d'un autre côté, il faut aussi tenir compte de l'article 223.6, qui « *punit de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende [...] quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter* ».

Face à un migrant frigorifié et paumé, que faire ? Vous êtes hors la loi dans tous les cas : délit de solidarité si vous l'aidez, et non-assistance à personne en danger si vous ne le faites pas. Or, la non-assistance à personne en danger est plus sévèrement punie que le délit de solidarité (75 000 euros, contre 30 000 euros). Au final, en choisissant le moins grave de ces deux délits, j'ai plutôt respecté la loi en aidant ces migrants.

Antonio Fischetti